



**Note de présentation**  
**Budget primitif 2022**

Les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce document est mis à disposition dans les locaux du syndicat sur demande.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Ce budget décrit les crédits pour l'année 2022, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

## I- Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre au montant de 490 000 €.

### 1- Dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
CHAPITRES	Pour mémoire 2021	BP 2022
011 Charges à caractère général	34 270	45 550
012 Charges de personnel et frais assimilés	47 000	51 000
65 Autres charges de gestion courante	17 050	20 590
66 Charges financières	420	620
67 Charges exceptionnelles	129 289	0
022 Dépenses imprévues	8 838	8 800
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>236 867</b>	<b>126 560</b>
023 Virement à la section d'investissement	25 982	106 693
042 Opérations d'ordre	205 384	256 747
<b>TOTAL</b>	<b>468 233</b>	<b>490 000</b>

Il est prévu une légère augmentation des charges, cependant les dépenses réelles sont inférieures à l'an dernier puisqu'il n'y a pas de charges exceptionnelles liées à la TVA.

## 2- Recettes de fonctionnement

Les recettes proviennent principalement de la surtaxe reversées par la SAUR (abonnements et consommation d'eau des abonnés du territoire).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
CHAPITRES	Pour mémoire 2021	BP 2022
70 Produits des services du domaine	392 800	410 780
75 Autres produits de gestion courante	8 582	6 010
77 Produits exceptionnels	5 641	0
<b>Total recettes réelles</b>	<b>407 023</b>	<b>416 790</b>
042 Opérations d'ordre	61 210	73 210
<b>TOTAL</b>	<b>468 233</b>	<b>490 000</b>

## II- Investissement

La section d'investissement s'équilibre au montant de 1 965 000 €.

### 1- Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
CHAPITRES	BP 2022
16 Emprunt et Dettes assimilés	5 000
20 Immobilisations incorporelles	5 500
21 Immobilisations corporelles	16 500
23 Immobilisations en cours	1 309 790
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 336 790</b>
040 Opérations d'ordre	73 210
<b>TOTAL propositions nouvelles 2022</b>	<b>1 410 000</b>
<b>Restes à réaliser 2021</b>	<b>555 000</b>
<b>TOTAL BP 2022</b>	<b>1 965 000</b>

Concernant les opérations d'investissement, 2 opérations sont en restes à réaliser (RAR) et 3 nouvelles opérations sont prévues au BP 2022 :

- Remplacement de canalisations CVM – RAR de 450 000€ HT
- Renouvellement de canalisations du bourg de Dournazac – RAR de 105 000€ HT
- Système de traitement des métabolites – dépense estimative de 800 000€ HT
- Aménagements Champsac (connexion Châlus) – dépense estimative de 20 000€ HT
- Réhabilitation du château de Maisonnais (remplacement des conduites en acier)

## 2- Recettes d'investissement

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE</b>	
<b>CHAPITRES</b>	<b>BP 2022</b>
10 Réserve	96 340
13 Subventions d'investissement	193 983
21 Immobilisations corporelles	0
23 Immobilisation en cours	0
<b>Total recettes réelles</b>	<b>290 323</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	106 693
040 Opérations d'ordre	256 747
<b>Restes à réaliser 2021</b>	<b>172 000</b>
001 Excédent d'investissement reporté	<b>1 139 237</b>
<b>TOTAL BP 2022</b>	<b>1 965 000</b>